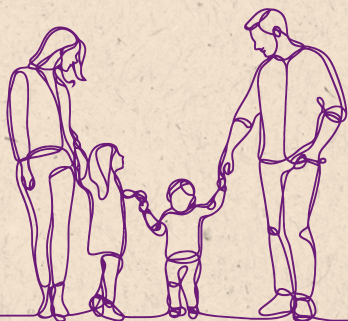




Parc national
des Ecrins



LA CHARTE DU PARC NATIONAL



Ce qu'il faut retenir
pour continuer ensemble



Édito

En 2012, la Charte du Parc national des Écrins était mise en œuvre.

Les valeurs portées par le Parc sont aujourd'hui largement partagées et l'engagement des agents, des communes, des partenaires sont autant d'indices s'il en fallait de la preuve du sens de cette mission. La Charte constitue un véritable levier pour notre massif. Ce projet partagé de développement durable bénéficie aux habitants, aux collectivités, aux professionnels, aux visiteurs ainsi qu'à ce site d'exception que nous devons préserver. À l'heure où les effets du changement climatique se font durement ressentir sur le territoire, la Charte est un atout pour l'avenir. Ce socle solide doit nous réunir pour qu'ensemble nous construisions une stratégie d'adaptation collective afin de sauvegarder nos Écrins.

Arnaud Murgia

Président du conseil d'administration du Parc national des Écrins

SOMMAIRE



Le Parc national et sa charte

Les Écrins, un massif et un Parc national p.02

Quel bilan global de la mise en œuvre depuis 2012 p.04

Les résultats de la mise en œuvre

Axe 1 : un espace de culture vivante et partagée p.05

Axe 2 : un cadre de vie de qualité p.08

Axe 3 : le respect des ressources et des patrimoines
et la valorisation des savoir-faire p.11

Axe 4 : l'accueil du public et la découverte du territoire p.14

La suite du projet de territoire

Une charte utile pour guider l'action sur le territoire p.18

Des recommandations pour prolonger la dynamique
et s'adapter aux changements globaux p.20



Refuge du Pavé, derniers travaux
et inauguration le 27 août 2024

Le parc national & sa charte

Les Écrins, un massif et un Parc national

Créé en 1973, le parc national des Écrins est le royaume de la haute montagne. À mi-chemin entre Alpes du nord et Alpes du sud, le massif est riche de patrimoines naturels et culturels extrêmement variés et de paysages alpins grandioses. Parmi les activités qui forgent depuis longtemps l'identité et l'économie du territoire, figurent en bonne place l'alpinisme et le

pastoralisme. Le Parc national, c'est aussi un établissement public créé pour gérer, aménager et protéger toutes ces richesses. À travers l'activité de ses agents et de son Conseil d'Administration (représentants des communes, de l'État, des socio-professionnels, de la protection de la nature...), il est intimement lié au destin du territoire et ancré dans la vie des vallées.

 **54**
communes

 **34790**
habitants



cœur du Parc
93 000 ha



Aire d'adhésion
160 600 ha

 **4102m**
710 m



Le moulin de Villar-Loubière

La charte du parc, un projet pour le territoire

Depuis la réforme des Parcs nationaux en 2006, **chaque Parc national est doté d'une charte**. Dans les Écrins, elle a été élaborée entre 2008 et 2012, avec les acteurs du territoire (élus, socioprofessionnels, partenaires du Parc...). Elle est en vigueur jusqu'en 2027.

La charte est la feuille de route du Parc national. Elle a fixé pour 15 ans des objectifs pour le cœur du parc (pour sa protection) et des orientations pour l'aire d'adhésion (pour son développement, sa valorisation et sa gestion). La charte du parc structure le projet de territoire en quatre grands axes. Depuis 2012, **ces orientations sont mises en œuvre concrètement à travers des programmes d'actions de 3 ans** contractualisés avec les communes adhérentes ainsi qu'à travers des projets menés avec des partenaires (scientifiques, éleveurs, offices de tourisme, écoles...).

4 axes de la Charte pour :

- 1 un espace de culture vivante et partagée
- 2 un cadre de vie de qualité
- 3 le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire
- 4 l'accueil du public et la découverte du territoire

49 COMMUNES ADHÉRENTES

385
PROJETS

accompagnés et subventionnés
par le Parc à hauteur de **1,58 M€** **montant total des projets 17 M€**

> Exemples : aide à la certification Agriculture biologique, aménagement de villages, sites, sentiers d'interprétation, événements culturels, restauration de patrimoines bâtis, fours et moulins, rencontres Montagnes et Sciences, valorisation touristique des patrimoines...



308
OPÉRATIONS

programmes européens **3,5 M€** **sur un total de 7,6 M€**

> Exemples : adaptation au changement climatique dans les alpages (ACLIMO), promotion de l'itinérance en montagne (Grand Tour des Écrins), étude et gestion des interactions humains-nature (BiodivTourAlps), valorisation touristique de la haute montagne (Villages d'alpinisme), soutien au pastoralisme...

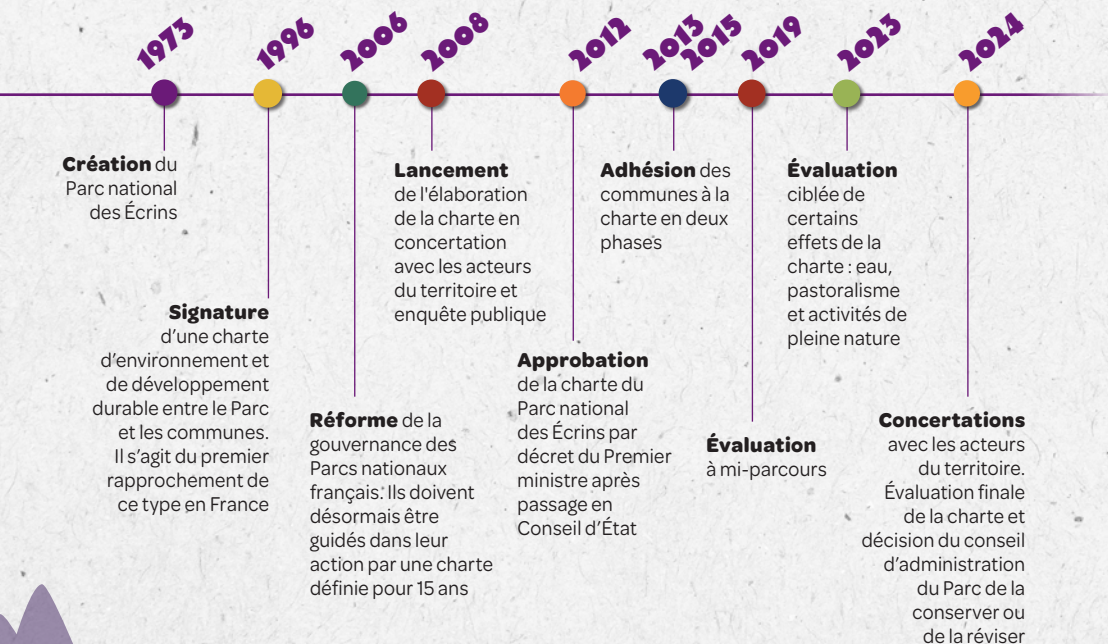
Résultats de la mise en œuvre

Quel bilan global de la mise en œuvre de la charte depuis 2012 ?

Depuis 2023, le Parc s'intéresse aux résultats de sa mise en œuvre. Il s'agit d'interroger les acteurs publics et professionnels impliqués et de **faire le bilan des actions menées pour établir si les ambitions fixées en 2012 ont été atteintes et si la charte répond toujours aux enjeux futurs du massif**. Ce bilan permet aussi de faire le point sur les contributions de l'ensemble des partenaires et de comprendre comment les agents du parc et les partenaires se saisissent de la charte.

En 2023, au regard des fortes évolutions du territoire sur ces trois domaines, une évaluation ciblée sur la ressource en eau,

le pastoralisme et les activités de pleine nature a été menée. **L'évaluation ciblée a démontré que 90% des mesures et objectifs ont donné lieu à de bons résultats** grâce à des collaborations efficaces entre les collectivités, les acteurs des filières et les agents du Parc national. En 2024, le bilan s'est poursuivi avec des entretiens, une enquête et des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire. Tous les éléments issus de ces travaux sont compilés dans un rapport final, sur lequel s'est appuyé le Conseil d'administration du Parc pour décider de conserver ou réviser la charte.



Axe 1 Pour un espace de culture vivante et partagée

Un partage de connaissances qui contribue à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement

Dès 2012, la charte réaffirme la connaissance et son partage au cœur du projet de territoire : **« Scientifique ou empirique, la connaissance est l'élément indispensable à la compréhension des enjeux, des pratiques et des démarches de progrès pour une gestion durable du territoire. Le partage de la connaissance et des savoir-faire est l'un des fondements du projet de territoire ».**

L'axe 1 s'est décliné autour de 4 orientations :

- Approfondir, partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions
- Faire vivre une culture commune
- Développer l'éducation à l'environnement et au territoire
- Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés.

Ce qui a été réalisé :

- ✓ Une production et un partage des connaissances au cœur de l'action du Parc
- ✓ Une sensibilisation importante
- ✓ Un effort sur les projets pédagogiques
- ✓ De nombreuses contributions à la vie du territoire
- ✓ Des projets collectifs

QUELQUES CHIFFRES CLÉS





ÉCRINS DE NATURE ET LES ABC

Trois communes ont réalisé leurs inventaires communaux et sur la commune de Crots a été réalisée une rencontre naturaliste intitulée « Écrins de nature ». Ces événements ont été significatifs pour la prise de conscience de la biodiversité existante et ils ont permis de découvrir plus de 500 nouvelles espèces.



L'ATLAS BIODIV'ÉCRINS (GeoNature) est une plateforme en ligne qui permet de découvrir la biodiversité sur le territoire du parc national et de restituer l'état des connaissances acquises au grand public. Depuis 2016, les agents disposent d'un outil de saisie et de centralisation des données des espèces qu'ils observent sur le terrain, développé par le Parc national des Écrins. Ces outils libres sont aujourd'hui utilisés par plus de 150 structures en France (parcs nationaux, PNR, associations, conservatoires, etc.).



APPUI À LA CRÉATION CULTURELLE EN REFUGES



soutien à la tournée musicale des refuges, spectacles sur le GR54, coordination de résidences d'artistes en partenariat avec l'association « l'envers des pentes », avec une recrudescence de projets et événements croisant art, montagne et science à partir de 2019.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « MOI, QUAND... »

Depuis 2023, cette campagne a été menée en partenariat avec les 9 offices de tourisme et le Parc. Elle cible les néophytes randonneurs afin de leur expliquer de manière simple les règles à respecter dans le parc. Les campagnes successives ciblent différents publics sur les réseaux sociaux ou dans les maisons du Parc pour valoriser les comportements adaptés à la montagne.

MOI, QUAND MES PARENTS
RESTENT SUR LE SENTIER



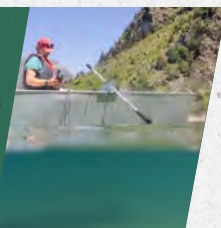
GESTION DE LA RÉSERVE INTÉGRALE DU LAUVITEL



L'inventaire réalisé dans le cadre du programme Biodiv/Alp a permis d'identifier plus de 3 000 espèces dans la réserve ! avec une augmentation d'environ 30% de la connaissance de la biodiversité. Des prospections archéologiques ont révélé une occupation humaine ancienne, qui atteste de l'utilisation du vallon depuis le moyen-âge. Des prospections pour les périodes antérieures sont toujours en cours.



SENTINELLES DES ALPES fédère 5 réseaux de suivis au niveau des Alpes à savoir alpages sentinelles, lacs sentinelles, flore sentinelles, ORCHAMP et refuges sentinelles. Chaque réseau permet ainsi d'avoir des protocoles communs de récolte d'information mais aussi et surtout des espaces de dialogue pour anticiper ensemble (chercheurs, techniciens, guides, bergers éleveurs, gardiens de refuge, pêcheurs...) les adaptations nécessaires au changement climatique.



À hauteur de ses ambitions posées en 2012, la charte du Parc national des Écrins facilite le partage de connaissances au sein du territoire et avec d'autres espaces protégés. Elle contribue au renforcement de la prise de conscience des enjeux de préservation et de développement durable.

Pour aller +loin les acteurs de la charte pourront :

- Maintenir et proposer des **formations auprès des partenaires sur les thématiques prioritaires** du territoire (eau, adaptation des activités économiques, accès, ...)
- Encourager les **acteurs culturels et associatifs dans l'organisation d'événements** pour redynamiser et faire vivre une **culture « montagne » sur le territoire**.
- Poursuivre les **partenariats avec les écoles du territoire** via des projets pédagogiques assurant le **transfert de connaissance vers les scolaires**.
- Favoriser l'**accueil de jeunes extérieurs au territoire** pour acquérir une culture montagne.



Axe 2 Pour un cadre de vie de qualité

Des aménagements qui valorisent le patrimoine bâti, les paysages et le savoir-faire local pour limiter leurs impacts

Dès 2012, la complémentarité des acteurs du territoire et la mise en cohérence des documents de planification sont mises en avant dans la charte afin « **d'adopter une démarche globale d'urbanisme durable ... dans une relation de confiance réciproque privilégiant la rencontre sur le terrain.** »

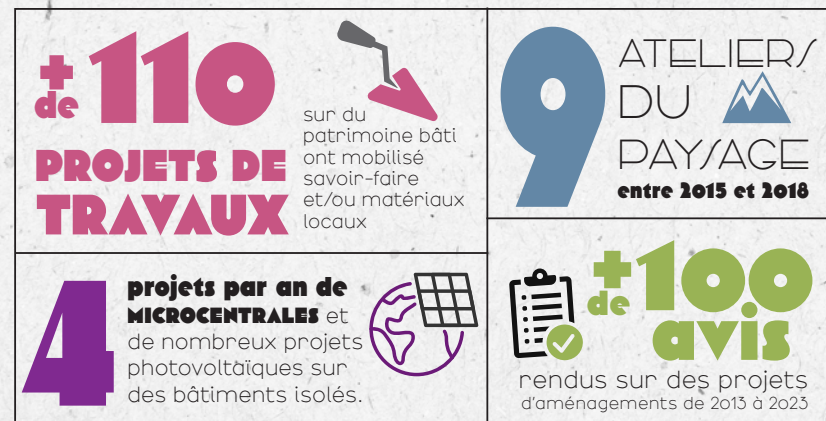
L'axe 2 s'est décliné autour de 3 orientations :

- Aménager un territoire durable
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural
- Développer l'éco-responsabilité

Ce qui a été réalisé :

- ✓ Un appui technique reconnu en restauration du patrimoine bâti et en aménagement de sites ou villages
- ✓ Un recentrage des initiatives d'aménagement autour de la question des paysages
- ✓ Un recours approprié aux énergies renouvelables : une sollicitation récurrente du Parc dans les projets d'aménagement.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

en partenariat avec l'association le Gabion notamment et le recours à des maîtres d'œuvre et entreprises qualifiées. Les 50 ans du parc ont permis de valoriser les travaux de restauration du patrimoine bâti (Entre-les-Aygues, abri de l'Hivernet). Les projets de mise en valeur du patrimoine bâti et du paysage construit sont fédérateurs.



AMÉLIORATIONS DES PROJETS DE REFUGES

pour limiter les impacts en phase travaux et en phase de fonctionnement : fabrication du béton avec les ressources du site pour le nouveau refuge du Pavé, limitation des consommations d'eau par le recours systématique aux toilettes sèches, recours aux énergies renouvelables (solaire, hydraulique, biomasse).

FESTIVAL « L'ÉCHO DES MOTS » à Pont-du-Fossé

(Champsaur-Valgaudemar), organisé par la commune, et auquel le Parc a un stand. À destination des enfants, ce festival autour du conte, permet de véhiculer un message éco-responsable et de valoriser le patrimoine culturel local.



AMÉNAGEMENT ET ACCÈS AUX SITES MAJEURS D'ACCÈS

AU CŒUR DU PARC [GIOBERNEY, PRÉ de Mme CARLE, LA BÉRARDE, PRAPIC] depuis plus de 10 ans des réflexions sont portées pas les différents acteurs publics (navettes, rénovation des bâtiments, accueil du public, stationnement, communication...).

VILLAGES D'ALPINISME DES ÉCRINS

une diversité d'actions mises en place (animations, topos, rééquipement, livre sur l'histoire, promotion, etc.) qui permet de valoriser l'histoire ainsi que la pratique de l'alpinisme dans 7 communes du Parc en partenariat avec l'ADDET 05.



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Des études aux travaux en mobilisant partenaires, maîtres d'œuvre, savoir-faire traditionnels (entrée d'Aspres-les-Corps, traversée de Saint Christophe-en-Oisans, hameau de Prapic ...).



Au regard de ses ambitions de 2012, la charte permet l'aménagement durable de sites majeurs et la rénovation du patrimoine bâti rural. Des efforts sont à poursuivre, à hauteur des moyens du Parc et des partenaires, sur la mobilité, la prise en compte des paysages et l'énergie.

Pour aller +loin les acteurs de la charte pourront :

- **Poursuivre l'accompagnement technique en amont des projets** pour s'assurer de leur cohérence avec la charte
 - **Mobiliser outils et partenaires pour renforcer la prise en compte des paysages** dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme
 - **Développer les plans de circulations** communaux ou intercommunaux
 - **Définir les niveaux de services** en termes de **mobilités durables et collectives**
 - **Assurer la sobriété énergétique** et développer le **recours approprié aux énergies renouvelables** dans le respect des patrimoines et des paysages
- 

Axe 3 Pour le respect des ressources et des patrimoines

Un suivi des milieux et un appui technique qui garantissent le respect des patrimoines naturels

Au-delà d'être un atout pour le développement économique, la «**valorisation des ressources locales**» rassemble et garantit un équilibre entre préservation des milieux et développement.

L'axe 3 s'est décliné autour de 6 orientations :

- Maintenir des paysages remarquables
- Préserver les milieux naturels et les espèces
- Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité
- Préserver la ressource en eau et les milieux associés
- Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec le territoire d'exception
- Soutenir la gestion globale des alpages.

Ce qui a été réalisé :

- ✓ Un suivi des milieux naturels au cœur de la mission du Parc
- ✓ Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) efficaces pour préserver les milieux
- ✓ Des mesures de restauration de milieux ciblées
- ✓ Un appui technique en alpage reconnu
- ✓ Préserver les milieux : une priorité pour aujourd'hui et demain

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

 +2000 ESPÈCES observées par an	 20 projets de restauration de milieux naturels dégradés (collectivités et Parc) depuis 2012	 86% des agents du PARC enquêtés estiment que préserver les milieux naturels et les espèces est la priorité pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire
 161 CONTRATS MAEC suivis en 2022	 12 cabanes hélicoptables prêtées chaque année, jusqu'à 3 BERGERS d'appui embauchés par le PNE depuis 2019	

**MÉDIATION PASTORALE**

en collaboration avec les communes, le Parc et les offices de tourisme. Depuis 2021, des médiateurs sillonnent les vallées du territoire et les sites à forte fréquentation pour sensibiliser les randonneurs aux bons comportements avec les troupeaux et pour préserver les milieux.

**LA MARQUE « ESPRIT PARC NATIONAL DES ÉCRINS »**

Son déploiement est constant et regroupe en 2023, 36 entreprises agricoles et 313 produits du terroir. La marque permet de soutenir des producteurs, des savoir-faire locaux et de sensibiliser sur les bonnes pratiques agroécologiques (prairies naturelles, gestion du risque parasitaire, fertilisation...).

**LABEL FORÊTS D'EXCEPTION**

pour la forêt domaniale de Boscodon, animé par l'ONF en lien avec la commune de Crots et le Parc national. À plus large échelle, le Parc assure des suivis naturalistes en forêt, émet des avis sur les documents d'aménagement forestiers et a conduit une étude originale sur les litières forestières.

**ZONES DE QUIÉTUDE**

pour des espèces dédiées, à l'image des zones de quiétude pour les tétras-lyre en hiver ou le lagopède alpin au col du Galibier sur la période estivale. En parallèle de la mise en place et de la gestion des zones de quiétude, des actions de sensibilisation des pratiquants facilitent les bonnes pratiques.

**LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)**

permettent une prise en compte des enjeux de préservation d'espèces (Tétras lyre, Reine des Alpes, Sonneur à ventre jaune...) et de milieux (zones humides, pelouses nivales, pelouses sèches), de gestion équilibrée des alpages (renouvellement de la ressource) et de maintien des surfaces (prairies de fauche) et des linéaires (haies, canaux) à forts enjeux agro-écologiques. Les projets agro-environnementaux permettant d'accéder à ces mesures sont portés par le Parc (05) et le Département de l'Isère.

**APPUI AU PASTORALISME FACE À LA PRÉDATION DU LOUP**

: des mesures d'accompagnement des acteurs pastoraux ont été déployées par le Parc pour s'adapter à la prédation, telles que la rénovation et la construction de cabanes (communes et Parc), la mise à disposition de cabanes héliportables d'urgence, l'emploi saisonnier de bergers d'appui et de médiatrices pastorales, le déploiement d'outils de sensibilisation sur les chiens de protection des troupeaux...



Au regard de ses ambitions posées en 2012, la charte a garanti un fort accompagnement des transformations en alpage et la préservation de milieux pastoraux. Cette dynamique est à continuer et à engager sur d'autres milieux (forêt, eau).

Pour aller +loin les acteurs de la charte pourront :

- **Poursuivre les démarches inclusives** et les espaces de dialogue pour **adapter les modes de gestion aux changements globaux** (formations, outils de sensibilisation, projets de recherche, ...)
- Continuer à **soutenir une gestion durable des alpages** et à **préserver les milieux** en lien avec tous les acteurs et en intégrant mieux les bergers dans les processus de décision
- **Travailler sur les problématiques de gestion de la ressource en eau**, de préservation et **restauration des milieux associés** (zones humides, privatisation des sources, désimperméabilisation...)
- Continuer de **travailler sur les enjeux de cohabitation entre activités humaines et préservation des milieux** (zones de quiétude, lacs, protection des sols...)



Axe 4 Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Une structuration de l'accueil touristique qui favorise le dialogue et l'encadrement des activités

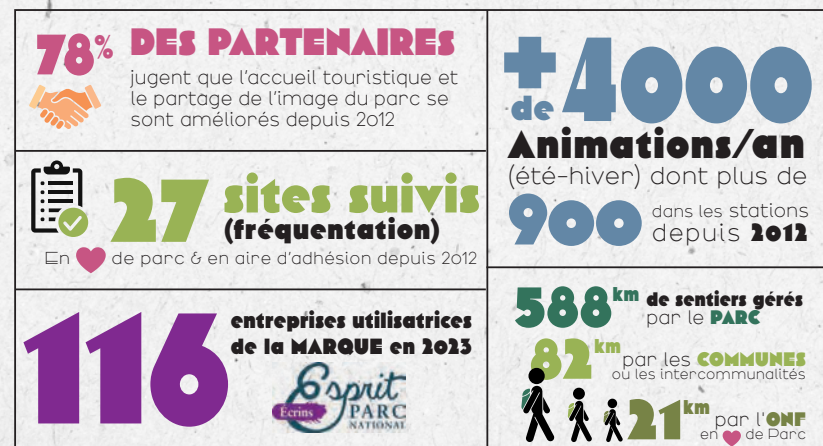
Comme l'annonce la charte en 2012 : « **Le tourisme est la clef de voûte de l'économie locale, mais il n'a de sens que s'il est respectueux du territoire** ». Les actions envisagées dans la charte se regroupent comme suit, autour de la volonté d'organiser un accueil touristique adapté aux principes de développement durable :

- Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire
- Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil
- Développer le partenariat avec les stations touristiques
- Partager et valoriser l'image « Parc national »

Ce qui a été réalisé :

- ✓ Un suivi de la fréquentation touristique régulier
- ✓ Une diversité d'animations dans les villages et stations de ski
- ✓ Une image « Parc national » vecteur d'identité commune
- ✓ Un très fort investissement sur l'entretien des sentiers

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



GRAND TOUR DES ÉCRINS

est un programme cofinancé (Europe, Région Sud, État), lancé en 2016, il a permis une renaissance de l'itinérance. Sous maîtrise d'ouvrage du Parc et en partenariat avec les acteurs touristiques locaux, le programme s'axe autour de la promotion, requalification de sentiers, promotion, sensibilisation et création de supports numériques, notamment autour du GR®54.



GEOTREK est la première plateforme open source développée par le Parc national des Écrins (2013) autour des itinéraires de randonnée, de la valorisation des patrimoines et de l'écotourisme. Utilisé par plus de 150 structures en France, Geotrek est animé par le Parc qui coordonne la communauté (Départements, EPCI, offices de tourisme, ...). La plateforme a reçu un prix européen et un prix national !

DESTINATION PARC NATIONAL DES ÉCRINS



Lancée en 2019, réunit le Parc, 9 offices du tourisme du territoire, la Région Sud et l'ADDET 05 autour d'une image Parc commune, avec l'objectif de promouvoir les offres d'écotourisme mais aussi d'impliquer les socio-professionnels. Elle vient consolider les dynamiques autour de l'itinérance, d'Esprit parc national et la sensibilisation des visiteurs.



EXPÉRIMENTATION SUR L'ADAPTATION DU TOURISME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lancée en 2022 avec l'ADEME et animée localement par le Parc à travers une journée d'échange avec les acteurs publics et privés. L'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilités des filières touristiques des Écrins et l'élaboration d'une feuille de route permettent de disposer d'outils pour accompagner les acteurs dans la transition.

CONCERTATION ET ENCADREMENT DES AMÉNAGEMENTS DE SPORTS DE NATURE EN CŒUR DE PARC



Actualisation de la convention alpinisme escalade (2022) avec les représentants des pratiquants, secours en montagne, associations, etc. Afin de contribuer à l'équilibre entre préservation et activités humaines en zone Cœur.



AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS PORTEURS DE HANDICAP



Un investissement continu : animations hand'nature, mise à disposition de joëlettes, adaptation des expositions et aménagements PMR dans les maisons du Parc, valorisation de sentiers, documents en braille, etc.



La suite du projet de territoire

À hauteur de ses ambitions de 2012, le projet de territoire a permis de suivre les fréquentations touristiques, promouvoir les activités et fédérer les acteurs autour d'une image « Parc national » tout en préservant les patrimoines et en sensibilisant les visiteurs.



Pour aller +loin les acteurs de la charte pourront :

- **Accentuer l'accessibilité et la prise en compte des handicaps** dans les lieux d'accueil touristique (bâtiments, outils de sensibilisation, offres, etc.).
- **Mettre en œuvre une feuille de route d'adaptation des filières touristiques au changement climatique** avec les acteurs publics et privés (communes de stations, socioprofessionnels, OT, intercommunalités, Parc, etc.).
- **Conduire une réflexion collective sur l'avenir du schéma de sentiers du cœur de Parc** dans un contexte d'événements climatiques extrêmes et récurrents.
- **Agir collectivement sur la mobilité touristique** en intégrant les enjeux de décarbonation, de gestion des flux en fond de vallée et de prise en compte des risques naturels.
- **Conduire des réflexions collectives** (OT, communes, intercommunalités, Parc, professionnels) **autour de la promotion et de la régulation de pratiques potentiellement impactantes sur la biodiversité** (ski de rando, bivouac, baignade, etc.).



Une charte utile pour guider l'action sur le territoire



Alpiniste au glacier Blanc



Village de Venosc - Vénéon

L'évaluation finale conclut que :

LA CHARTE est un document toujours pertinent, qui gagnerait à être complété et mieux connu.

➕ **Englobante, précise, ambitieuse, protectrice, mais... peu connue** et appropriée auprès des agents et des acteurs économiques qui se retrouvent très largement dans les valeurs de la charte : exigence, exemplarité, humilité, solidarité, éco-responsabilité.

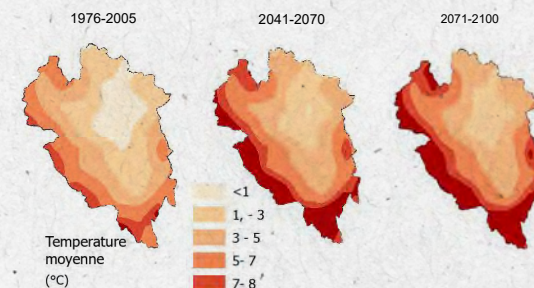
➕ **Les enjeux du territoire identifiés en 2012 sont toujours d'actualité** et la charte permet d'y répondre. **Un enjeu de taille attend néanmoins le territoire : le changement climatique** (voir modélisation ci-contre), comment participer à son atténuation et comment s'adapter à ses effets ? Les nombreux projets pour mieux comprendre les phénomènes climatiques et la réactivité du terrain montrent la prise de conscience mais il est nécessaire de construire une stratégie d'adaptation et de passer à l'action sur ces enjeux.

LA CHARTE est portée par une diversité d'acteurs en complémentarité.

➕ Communes, associations, offices de tourisme, intercommunalités, scientifiques, le Parc et bien d'autres **s'associent lors de projets** avec une qualité des partenariats reconnue.

➕ **Un Parc accepté et reconnu** pour l'appui technique et la réactivité de ses agents.

➕ Mais un suivi de la cohérence des actions avec la charte **à ancrer sur le territoire.**



Carte de la température moyenne, à horizon milieu et fin de siècle dans les Écrins.

L'évaluation finale conclut que :

LA CHARTE aboutit à des actions concrètes et significatives...

- + **Priorisées** autour des 4 axes
- + **De nombreux objectifs atteints**, mais plusieurs partenaires publics avec **des restrictions budgétaires**, dont l'établissement public du Parc national.
- + **Un enjeu de mobilisation des acteurs du territoire** (économiques, associatifs, services de l'État, etc.) avec une faible participation aux ateliers de restitution.

... qui ont des effets sur le territoire

- + **Des effets en termes de préservation** des patrimoines (naturels, bâti), des écosystèmes, des ressources, des pratiques pastorales et activités de pleine nature.
- + **Un suivi régulier et des connaissances pointues** qui sont transmis au territoire.
- + **Une plus-value pour les communes adhérentes** en termes d'intégration dans un territoire très vaste et de synergies pour préserver les patrimoines et anticiper les évolutions.

Des recommandations pour prolonger la dynamique et s'adapter aux changements globaux

En 2024, à l'issue de la concertation avec les acteurs du territoire et au regard des **résultats de l'évaluation finale** de la charte, le **conseil d'administration du Parc se positionne sur le fait de la conserver ou de la réviser**. Pour faire ce choix, les **recommandations issues de la concertation et de l'évaluation** sont de deux ordres :

● Améliorer la mise en œuvre de la charte

● S'appuyer sur la charte pour construire une démarche d'adaptation au changement climatique.



AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Renforcer l'animation autour du projet de charte

- **Repréciser le rôle** du parc, des partenaires et de l'ensemble des parties prenantes du projet de territoire.
- **Faire évoluer le dispositif des conventions** d'application de la charte (durée).
- **Élargir** le dispositif des conventions d'application de la charte à l'ensemble des **intercommunalités** du territoire.
- **Valoriser et favoriser la participation citoyenne** à l'échelle d'espaces de dialogues territorialisés.

Communiquer autour des valeurs de la charte

- **Communiquer** auprès du grand public, des agents et partenaires **sur les valeurs de la charte** pour favoriser la mobilisation et la cohérence des actions assurant des pratiques éco-responsables par tous et pour tous.

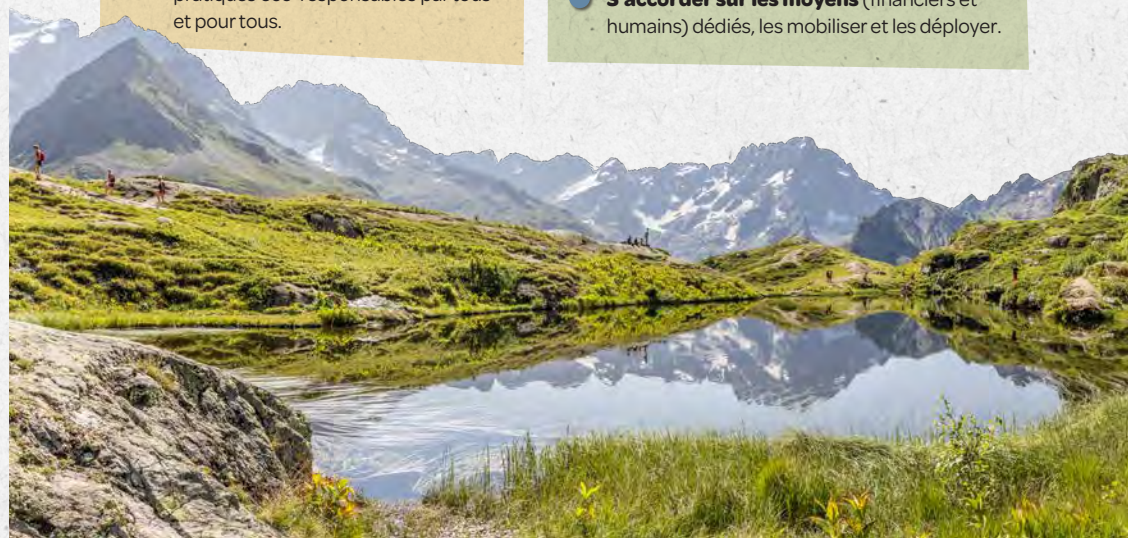
S'APPUYER SUR LA CHARTE POUR CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réaliser un diagnostic de vulnérabilités du territoire au changement climatique

- Identifier, mesurer et appréhender **les effets** et pressions sur le territoire.
- Évaluer et capitaliser sur **les coûts** (environnementaux, socio-économiques, ...) des dégâts d'aujourd'hui pour estimer ceux de demain.
- Développer et partager **les connaissances** sur les vulnérabilités du territoire au changement climatique, pour **faciliter l'engagement des parties prenantes**.

Co-construire l'adaptation du territoire au changement climatique

- **Identifier collectivement les mesures** contribuant à la capacité d'adaptation du territoire aux phénomènes climatiques.
- **Co-construire une feuille de route** d'adaptation du territoire en commençant par les secteurs et milieux les plus vulnérables.
- **S'accorder sur les moyens** (financiers et humains) dédiés, les mobiliser et les déployer.



7 120 ha
de glaciers

41 422 ha
de forêts

700 km
de sentiers
entretenus

110
passerelles
et ponts

68 800 ha
d'alpages (estives)



la faune

400
espèces
de vertébrés
75 mammifères
& 235 oiseaux

1800
espèces
d'invertébrés

environ 1000 espèces
de papillons de jour et
de nuit 16 reptiles,
21 poissons,
10 amphibiens...

2400
espèces
végétales

dont 174 espèces
prioritaires

Siège du Parc national

Domaine de Charance
05000 Gap
04 92 40 20 10
info@ecrins-parcnational.fr

Maison de la Vallée - Champsaur

Pont-du-Fossé
05260 Saint-Jean Saint-Nicolas
04 92 55 95 44
champsaur@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Valgaudemar

Ancien Asile Saint-Pau
05800 La Chapelle-en-Valgaudemar
04 92 57 11 11
valgaudemar@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Embrunais

102 rue St Irénée
05380 Châteauroux-le-Alpes
04 92 43 23 31
embrunais@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Vaulouise

Les Ribes
05340 Vaulouise-Pelvoux
04 92 23 58 08
vaulouise@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Briançonnais

Place Médecin Général Blanchard
05100 Briançon
04 92 21 42 15
brianconnais@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Oisans

120 rue Gambetta
38520 Le Bourg-d'Oisans
04 76 80 00 51
oisans@ecrins-parcnational.fr

Maison du Parc - Valbonnais

12, place Docteur Eyraud
38740 Entraigues
04 76 30 20 61
valbonnais@ecrins-parcnational.fr

Coordination d'édition :

Anne-Lise Macle et Pierrick Navizet

Rédaction : Laura Rouch,
Maëlle Drouillat et Pierre Strosser -
ACTéon environnement

Samuel Sempé, Catherine Garin,
Isabelle Miard, Isabelle Vidal,
Richard Bonet et Pierrick Navizet -
Parc national des Écrins

Crédits photo : Cyril Coursier,
Dominique Vincent, Gil Deluermoz,
Gwénaëlle Traub, Mireille Coulon, Olivier
Sabatier, Pascal Saulay, Thierry Maillet,
Bertrand Bodin, Damien Combrisson,
Rodolphe Papet,

Thibaut Blais, Michel Boutin

Florent Pedrini - Vertical Flow

Photo de couverture :

Saint-Christophe-en-Oisans
et la vallée du Vénéon

Relecture : Samuel Sempé,
Catherine Garin, Anne-Lise Macle
et Pierrick Navizet

Conception et réalisation :

Le naturographe - Gap

©2024 - Parc national des Écrins.

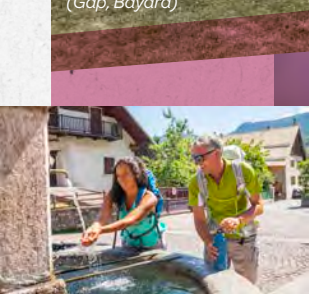


LA CHARTRE

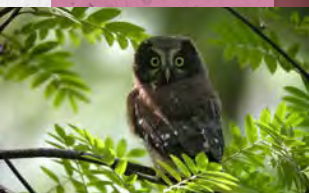
du Parc national



Assemblée générale
du 2 mars 2023
(Gap, Bayard)



Vallouise, village étape GR®54



Jeune chouette de Tengmalm



Crocus vernus